

DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION À LA CANTINE DE SERRES

Valable uniquement pour les enfants inscrits à l'école de Serres à la rentrée scolaire **2026-2027** (maternelle ou primaire)

À partir de 3 ans, dans la limite des places disponibles
Sous condition d'acceptation de la commune de résidence de l'enfant

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE UNE FICHE PAR PARENT EST À REMPLIR

TOUTE MODIFICATION DOIT ÊTRE SIGNALÉE SANS DÉLAI, PAR ÉCRIT, EN MAIRIE DE SERRES

L'inscription ne sera prise en compte qu'après dossier complet
et des règlements à jour des sommes dues en cas de réinscription
afin d'ouvrir l'accès au portail de réservation ARG famille

Renseignements concernant l'enfant :

Nom, prénom				
Date et lieu de naissance				
Classe fréquentée en septembre 2026				
Inscription (rayez les cases inutiles)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
À compter du				

☐ **Repas sans porc**

Renseignements concernant la famille :

Parent 1

Parent 2

Nom, prénom		
Adresse		
Date et lieu de naissance		
Courriel		
Téléphone		
Employeur		
Horaires de travail		

L'enfant vit : (cocher la case correspondante, il s'agit également du responsable du règlement)

- ☐ chez les deux parents
☐ chez le parent 1
☐ chez le parent 2
☐ en alternance chez le parent 1 et le parent 2 (dans ce cas, remplir une fiche par parent)

Personnes habilitées à récupérer l'enfant (une pièce d'identité sera demandée)

Nom, Prénom, qualité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Le

Signature parent 1

Signature parent 2

Attestation employeur à fournir impérativement pour les deux parents

Merci de nous retourner cette fiche avant le 20 juillet 2026

TRES IMPORTANT : faire viser cette inscription par la commune de résidence

VISA DE LA DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE

Commune 1 :

Résidence chez les deux parents ou l'un des parents seulement (justificatif à fournir)

Le montant à facturer à la famille par la Commune de Serres est de :

La différence entre ce montant et le coût de revient sera facturé à la commune

À : le

Signature du Maire et cachet de la Mairie